



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 34 dont : 4 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Luc CHAPUT,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-102 : Culture - Attribution d'une aide à une manifestation d'envergure communautaire

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,

- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission culture et lecture publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Dans le cadre de ce programme, les élus de la commission culture et lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider la manifestation présentée ci-après :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	Montant subvention proposé au conseil	%
Afterwork de la Limagne	La Patte Auvergnate	2 350 €	940 €	40

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de valider le montant de l'aide comme présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- d'inscrire les crédits au budget 2024.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024
 Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement